

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le **12 JUL. 2018**

ID : 056-215600834-20180628-D201806019-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 juin 2018

Objet de la délibération

**CONVENTION DE FINANCEMENT DE REALISATION ET DE RENOVATION DE
L'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX DE BASSE TENSION (BT),
D'ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET DE TELECOM (FT) RUE DU TY MOR**

Le vingt huit juin deux mille dix huit à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU, Martine JOURDAIN à Nolwenn LE ROUZIC, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur TOUSSAINT Frédéric** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2018.06.019

**CONVENTION DE FINANCEMENT DE REALISATION ET DE RENOVATION DE
L'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX DE BASSE TENSION (BT),
D'ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET DE TELECOM (FT) RUE DU TY MOR**

Rapporteur : Loïc RABIN

Dans le cadre d'échanges avec les acteurs économiques de la zone de Kérandré et notamment les entreprises nautiques, il devient urgent, afin de développer les activités et permettre une meilleure accessibilité aux installations portuaires de réaliser :

- l'effacement des réseaux BT, EP et FT dans la rue du Ty Mor jusqu'à la rue du Cabotage.

Le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (Morbihan Energies) dispose de la compétence réseaux électrique, éclairage public et télécom. A ce titre, il assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du développement et du renouvellement des installations. A la fin des chantiers, les ouvrages (génie civil et équipements) sont rétrocédés à la commune.

Morbihan Energies assure, par ailleurs, un préfinancement des travaux, une participation et sollicite la collectivité pour une contribution qui s'élèvera à :

- Pour les réseaux Basse Tension BT de 24 650 € HT pour un coût total travaux de 49 300 € HT (préfinancement des travaux, et contribution financière de Morbihan Energies de 24 650 € HT).
- Pour les réseaux Eclairage Public EP de 12 040 € TTC pour un coût total travaux de 17 200 € HT (préfinancement des travaux, et contribution financière de Morbihan Energies de 8 600 € HT).
- Pour les réseaux Télécom FT de 11 620 € TTC pour un coût total travaux de 16 600 € HT (préfinancement des travaux, et contribution financière de Morbihan Energies de 8 300 € HT).

Soit :

- Pour la totalité des réseaux BT, EP et FT de 48 310 € TTC pour un coût total travaux de 89 860 € TTC (préfinancement des travaux, et contribution financière de Morbihan Energies de 41 550 €).

Morbihan Energies propose via 1 convention (jointe):

- De réaliser un partenariat d'enfouissement des réseaux BT, EP et FT en zone urbaine.
- De réaliser un partenariat de rénovation en zone urbaine des réseaux EP.
- De financer et de réaliser des rénovations en zone urbaine des réseaux BT, EP et FT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu la demande des entreprises liées au nautisme lors de la rencontre des acteurs du port à Hennebont Le 26 février 2018,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 mai 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission « La Ville au Quotidien et au Futur » en date du 13 juin 2018,

Vu le rapport présenté,

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le **12 JUL. 2018**

ID : 056-215600834-20180628-D201806019-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** cette convention de financement à intervenir entre la Ville et le SDEM,
- ➔ **AUTORISE** le Maire à signer la convention.
- ➔ **DIT QUE** la dépense sera inscrite au Budget aux comptes :
 - Réseau basse tension BT : 611-816-204182
 - Eclairage public EP : 611-814-2315
 - Telecom FT : 611-816-2041582

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



[Signature]
André HARTEREAU